

Q. Est-ce que ce tiroir contenait d'autres lettres apportées par vous quand vous êtes venu au parlement?—R. Oui, des lettres adressées à moi pendant la vacance.

Q. De façon que ce n'était pas seulement les lettres que vous receviez pendant la session du Parlement mais aussi d'autres lettres que vous aviez apportées de Québec avec vous?—R. Il y en avait quelques-unes, mais les lettres principales qui me manquent formaient partie de la correspondance faite avec mon frère.

Q. Mais avez vous apporté avec vous des lettres reçues pendant la vacance et des lettres reçues à votre résidence privée?—R. Oui, et aussi pendant la session.

Q. Mises en ordre et apportées avec vous?—R. Oui.

Q. De sorte qu'il y aurait une masse de documents?—R. Je ne dis pas que cette masse de documents est disparue, mais que ces lettres particulières, c'est-à-dire la correspondance avec mon frère, est disparue.

Q. De sorte que le tiroir contenait encore un grand nombre de papiers, mais que certains papiers que vous vous attendiez à y trouver ont été enlevés?—R. Oui.

Q. Quelles sont les lettres qui ont été enlevées?—R. Je ne sais pas si elles ont été enlevées de ce tiroir, mais lorsque les lettres m'ont été renvoyées à Québec, c'est-à-dire une boîte de lettres qui m'a été envoyée après la session, je n'ai pu trouver ces lettres parmi les autres.

Q. De sorte que les lettres que vous avez laissées dans le tiroir vous ont été renvoyées dans une boîte, à Québec?—R. Oui.

Q. Qui vous a envoyé ces lettres?—R. Je crois que c'est, soit moi ou Bogue, à la fin de la session. Je les ai mises dans une boîte et je les ai envoyées.

Q. Était-ce vous ou votre secrétaire privé?—R. Je crois que c'est moi-même.

Q. Eh bien, si c'était vous-même vous n'auriez pas dérangé les lettres?—R. Non.

Q. De façon que si c'était Bogue qui les avait envoyées, il a dû les prendre?—R. Je ne le crois pas.

Q. Eh bien, si c'est vous ou Bogue qui les avez mises dans une boîte et que vous ne les en avez pas retirées, la conclusion inévitable est que cela a dû être fait par Bogue?—R. Cela s'est passé, il y a deux ou trois ans.

Q. Ne pouvaient-elles pas disparaître de votre résidence?—R. Cela aurait pu être. Je ne saurais dire quand elles sont disparues d'avec les autres lettres.

Q. Où les aviez-vous déposées?—R. A Québec, dans ma résidence.

Q. Étaient-elles mises en dossier?—R. Elles étaient dans mon tiroir mises en dossier et indexées.

Q. De sorte que c'est à Québec que vous les avez perdues?—R. Elles n'ont jamais été apportées à ma résidence mais je ne me rappelle pas les avoir perdues jusqu'au moment où j'ai fait des recherches à Québec à ce sujet.

Q. Quand ont-elles été apportées à votre résidence?—R. Chaque année.

Q. Et ce n'est que dernièrement que vous n'avez pu trouver ces papiers?—R. Pendant l'an dernier.

Q. Où avait-on l'habitude de les mettre quand on les apportait ainsi à votre résidence?—R. Dans mon pupitre; elles étaient là dans une boîte.

Q. Qui pouvait y avoir accès à part votre commis ou votre secrétaire ou toute autre personne de votre entourage?—R. Mon frère avait accès à toutes ces choses jusqu'au moment où nous nous sommes querellés. Il venait chez moi, allait à mon tiroir, prenait les documents et papiers et les emportait comme je l'aurais fait moi-même.

Q. Et quelle autre personne?—R. Aucune autre personne.

Q. Vous n'aviez pas du tout d'autre personne dans votre entourage?—R. Non, aucune autre personne n'avait accès à mon tiroir à propos de tout, excepté lui.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Je crois que Chaloner y avait accès?—R. Il n'a jamais jeté un coup d'œil sur mes papiers.

*Par M. Davies :*

Q. Mais y avait-il accès?—R. Simplement lorsque j'y étais moi-même. La raison en était qu'il avait un autre emploi et qu'il ne venait que lorsque je lui en faisais la demande.